

# DÉCISION DU MAIRE

DM n° 2023- 51

**Objet : Marché de travaux pour la construction d'une maison des jeunes et aménagements extérieurs à Ondres. LOT 1 : Gros-Œuvre – Approbation de l'avenant n°1.**

## LE MAIRE D'ONDRES,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020 l'autorisant, en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, à prendre des décisions de la compétence du conseil municipal,

**VU** l'article L2194-1 du Code de la Commande Publique, notamment son alinéa 2 stipulant qu'un marché peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence lorsque des travaux, fournitures ou services supplémentaires sont devenus nécessaires,

**VU** la Décision du Maire n° 2022-21 en date du 09 juin 2022, attribuant les marchés de travaux pour la construction d'une maison des jeunes et aménagements extérieurs à Ondres,

**VU** le marché du lot n°1 Gros-Œuvre, notifié en date du 14 juin 2022 à la SAS OYHAMBURU, pour un montant de 83 779.97 € HT, soit 100 535.96 € TTC,

**VU** la fiche de travaux modificatifs n°1 établi par le maître d'œuvre de cette opération, ayant pour objet l'intégration de la fourniture et de la pose de rupteurs thermiques de dalle PURENIT et la moins- value des seuils BA au lot 1 Gros-Œuvre,

**VU** le devis établi par la SAS OYAMBURU déclinant les montants de ces modifications :  
- fourniture et pose de rupteurs thermiques de dalle PURENIT, pour un montant de + 4 233.00 €HT,  
- suppression de seuils BA, pour un montant de – 220.93 €HT.

**Considérant** la nécessité de prendre en compte la réalisation de ces travaux supplémentaires générant une plus-value de 4 012.07 € HT, soit 4 814.48 € TTC au marché de travaux du lot °1 Gros-Œuvre pour la construction d'une maison des jeunes et aménagements extérieurs à Ondres,



## DÉCIDE

**ARTICLE 1.** L'avenant n°1 au marché de travaux du lot °1- Gros-Œuvre pour la construction d'une maison des jeunes et aménagements extérieurs à Ondres, d'un montant de 4 012.07 € HT, soit 4 814.48 € TTC est approuvé.

**ARTICLE 2.** Le nouveau montant du marché de travaux du lot °1- Gros-Œuvre pour la construction d'une maison des jeunes et aménagements extérieurs à Ondres, est arrêté à la somme de 87 792.04 €HT, soit 105 350.44 €TTC.

**ARTICLE 3.** Mme Le Maire est chargée du contrôle et du suivi de cette décision.

**ARTICLE 4.** La présente décision peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication. Tout citoyen justiciable pourra saisir le tribunal administratif par dépôt de sa requête sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), par l'envoi de la requête sur papier ou le dépôt sur place au tribunal.

Fait à ONDRES, le 29 juin 2023.

